

Le 26 janvier en grève pour nos salaires... mais pas que !

Imposons des conditions d'enseignement décentes et efficaces.

Blanquer démission !

La gestion de la crise sanitaire a été calamiteuse. L'incompétence de nos chef·fes est déjà difficile à tolérer, mais en cette année particulière elle est associée à des pressions hiérarchiques, des réorganisations continuelles, des mensonges et du mépris supplémentaires insupportables.

Ci-dessous quelques exemples :

- le 15/12/20, les personnels et élèves de l'Éducation Nationale apprennent par les médias, suite à une annonce de Castex sur Europe1 que l'école n'est pas obligatoire les 17 et 18/12/20, Blanquer confirme par tweet et sur RTL plus tard (le ministre n'était pas au courant),
- La semaine précédente, les parents d'élèves de Ranville ont dû batailler pour obtenir la fermeture de l'école élémentaire, mais n'ont pu obtenir celle de la maternelle ni du collège.
- Faute de remplaçant·es, en nombre insuffisant cette année, des élèves sont réparti·es en sur-effectif dans des classes de primaire : en temps de pandémie il y a mieux à faire,
- Nouveau : dans le 1^{er} degré le ministère embauche des personnels contractuels (CDD de 3 mois). CAP 22, le voilà !

Les salaires

1 personnel sur 4 est précaire

Certain·es agent·es, comme les AED et les AESH, perçoivent un salaire misérable, les obligeant à cumuler un autre emploi et/ou des aides sociales pour survivre.

Nous ne pouvons continuer d'accepter plus longtemps que des collègues, dans nos établissements, perçoivent des salaires qui ne leur permettent pas de vivre décemment.

Si l'on veut éradiquer la précarité dans l'EN c'est d'un grand plan de titularisation dont nous avons besoin, mais également de la mise

- Blanquer offre 90 000€ à un « syndicat » lycéen (« Avenir lycéen », qui dilapide l'argent) créé spécialement à sa botte, et baisse les subventions aux autres syndicats lycéens et universitaires trop contestataires.

La priorité : des moyens pour l'école

Il est urgent de construire une école émancipatrice qui permette à chacun·e de s'épanouir. Pourtant toujours plus d'injustices apparaissent à l'horizon :

pas de nouveaux postes RASED en primaire malgré la pénurie, les structures de soin sont démantelées au prétexte d'« inclusion » sans aucun moyen pour l'école, l'éducation prioritaire est menacée, les lycées ont subi des réformes destructrices allant vers plus de compétition, de non-sens et d'injustice...

Difficile d'avoir des revendications salariales tant les manques de moyens pour un enseignement décent sont prioritaires et tant la crise sanitaire a précarisé davantage de personnes. Néanmoins, de l'argent il y en a et travailler dans l'Éducation nationale ne doit pas être un sacerdoce.

en place immédiate d'une revalorisation salariale inversement proportionnelle à la grille actuelle des salaires, seule mesure permettant l'augmentation des salaires pour toutes et tous et la résorption des inégalités salariales !

Un salaire qui baisse pour les fonctionnaires de l'Éducation nationale

Depuis 25 ans, l'augmentation de la valeur du point d'indice a été 21 fois inférieure à l'inflation. Rapporté à la situation de 1995, le salaire d'un·e professeur·e des écoles ou d'un·e

certifié·e au 5e échelon (indice 476) est plus bas de 551 euros bruts constants !

Des inégalités salariales femmes / hommes qui persistent

Le salaire net des enseignantes est inférieur de 13,9% à celui de leurs collègues masculins. Il existe plusieurs raisons à cela. Les HSA profitent essentiellement aux hommes, qui perçoivent 51% de rémunération liée aux HSA de plus que les femmes. De plus, les femmes sont plus souvent contraintes de prendre en charge la garde des enfants et sont bien plus souvent à temps partiel.

Le Grenelle : une arnaque

La montagne de milliards d'euros évoquée par Blanquer durant le mouvement sur les retraites accouche d'une souris de 400 millions d'euros, essentiellement consacrés à des primes.

Une "prime d'attractivité" qui ne concerne qu'une minorité de personnels

Le ministre prévoit une "prime d'attractivité" versée entre l'échelon 2 et l'échelon 7 de la classe normale aux enseignant·es titulaires, CPE et PsyEN. Son montant sera dégressif, de 99€ nets mensuels environ à l'échelon 2 à 35€ à l'échelon 7. Cette prime sera déclinée pour les enseignant·es contractuel·les avec un

montant plus faible encore. Le ministre invente 7 nouveaux "paliers" pour attribuer le versement de cette prime, de 54 à 27€ nets mensuels. Les AED, AESH, personnels administratifs et enseignant·es stagiaires dont les salaires sont les plus bas se trouvent exclus du versement de la prime. Aucune revalorisation du salaire des personnels enseignants d'un échelon supérieur au septième n'est prévue. En tenant compte de l'inflation, les salaires des personnels ont pourtant baissé de 19,82 % depuis 1995 !

Une prime d'équipement insuffisante

Alors que les personnels (enseignant·es, CPE, AED, AESH) ont largement contribué à maintenir le lien avec les élèves durant le premier confinement en dehors de tout cadre réglementaire, le ministre refuse de les indemniser. Il propose le versement d'une prime annuelle d'équipement 150€ nets versée uniquement aux enseignant·es et dont seront exclus les contractuel·les qui ne seront pas embauché·es à l'année, ainsi que les professeur·es documentalistes ! Pour s'équiper, les personnels ont pourtant tous besoin, dès maintenant, d'une dotation initiale importante complétée par cette prime annuelle. Cette prime ne doit pas non plus être un moyen d'imposer à terme le télétravail aux personnels.

SUD Éducation 14 revendique immédiatement :

- **démission de Blanquer, de la rectrice et du directeur académique de Caen,**
- **abandon des réformes des lycées,**
- **augmentation de postes d'enseignant·es et de vie scolaire (primaire y compris),**
- **titularisation de tous les personnels contractuels (AED, AESH, enseignant·es...),**
- **transformation des AESH en Éducateur·trices Scolaires Spécialisé·es,**
- **indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels, intégration des primes et indemnités au salaire,**
- **une augmentation significative des salaires, d'autant plus forte que le salaire de l'agent·e est bas, pour réduire les inégalités salariales.**
- **avec l'Union syndicale Solidaires, une augmentation du Smic à 1700€ nets.**

Manifestation vers le Rectorat de CAEN

Mardi 26 janvier à 10h30 – Place du Théâtre